



PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Cabinet du préfet  
Bureau de la communication interministérielle

Fort-de-France, le 4 février 2014 à 18h00

## Communiqué de presse

### **Poursuite du mouvement des gérants de stations services : Reconduction des mesures de réquisitions de stations services au profit des services prioritaires**

Ce mardi 4 février 2014, le préfet a réquisitionné 6 stations services pour approvisionner les services prioritaires. **80 militaires de la gendarmerie et policiers ont été mobilisés pour assurer la sécurité et l'ordre public dans ces stations.** En outre, policiers et gendarmes ont assuré la régulation de la circulation aux abords des stations qui ont rouvert temporairement à l'initiative des gérants.

Le préfet prend acte avec regret de la décision des gérants de reconduire leur mouvement de grève. Ses conséquences pour la Martinique et pour la population, sont lourdement pénalisantes et frappent l'ensemble des secteurs d'activité économique.

Compte-tenu de la nécessité pour ces services prioritaires de disposer de ressources en carburants suffisantes pour exercer leurs missions, **le préfet de la Martinique a décidé de renouveler, pour la journée du mercredi 5 février 2014, les mesures de réquisition des 7 stations-services réquisitionnées ce mardi 4 février soit :**

De 8h à 12h :

- ESSO Case-Pilote (Choiseul)
- ESSO Trinité (RN)
- TOTAL Ducos

De 11h à 18heures :

- VITO Aéroport (Lamentin)

De 13h à 17h :

- Total Sainte-Luce
- Total Saint-Josep (Belle-Etoile)
- Vito Lorrain

**Ces 7 stations seront réservées aux seuls usagers prioritaires dont la liste mise à jour figure ci-jointe. Une carte professionnelle sera exigée pour obtenir un réapprovisionnement.**

Il est rappelé que **l'approvisionnement en jerricans** et dans tout récipient transportable, qui pose de graves problèmes pour la sécurité des personnes, **est totalement interdit en Martinique.**